

Motorola Mobility France S.A.S.

GARANTIE LIMITÉE

TABLETTE PC MOTOROLA

Avis important :

POUR LES CONSOMMATEURS BENEFCIANT DE MESURES LEGISLATIVES OU RÉGLEMENTAIRES DE PROTECTION DANS LE PAYS D'ACHAT OU, SI ELLES DIFFÈRENT, DANS LEUR PAYS DE RÉSIDENCE, LES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SONT ACCORDÉS EN SUS DE L'ENSEMBLE DES DROITS ET RECOURS CONFÉRÉS PAR LESDITES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS.

Qui est couvert?

La présente garantie s'applique uniquement au premier acheteur de la tablette PC Motorola (le « Produit ») qui a la qualité de consommateur, et ne peut être transmise ou cédée à un tiers, de quelque manière que ce soit (le tout est ci-après référé comme « Garantie Limitée »).

Etendue de la Garantie Limitée

Les obligations de Motorola concernant la présente garantie sont limitées aux termes et conditions mentionnés dans les présentes et sont uniquement applicables dans le pays où le Produit a été acheté. Sous réserve des exclusions explicitées ci-après (et notamment s'agissant des Consommables), Motorola, tel que défini ci-dessous, garantit que le Produit est exempt de tout défaut de matières et vice de fabrication, sous condition d'une utilisation normale, pendant une période d'UN (1) AN à compter de la date d'achat en point de vente au détail par le premier acheteur du Produit qui a la qualité de consommateur (« Période de garantie »).

Les Produits réparés ou remplacés dans le cadre de la présente Garantie Limitée sont couverts pendant la durée restante de la garantie initiale, ou 90 (quatre-vingt dix) jours à compter de la date de mise en service du Produit, la durée la plus longue prévalant. La mise à niveau du Produit initial est uniquement couverte pendant la durée de la Période de garantie.

La présente Garantie Limitée s'applique uniquement aux nouveaux Produits : a) fabriqués par ou pour Motorola et identifiés par l'apposition de la marque commerciale, du nom commercial ou du logo « Motorola » conformément aux règles applicables en la matière; b) achetés par des consommateurs auprès d'un revendeur ou distributeur autorisé de Produits Motorola ; et c) accompagnés du présent document de Garantie Limitée.

A quoi Motorola s'engage ?

Si un défaut ou dommage couvert apparaît et si une réclamation présentée selon les termes de la Garantie Limitée est reçue pendant la Période de garantie applicable, Motorola peut procéder, à son entière discrétion, et sauf disposition contraire applicable, (1) à la réparation, sans frais, du défaut ou dommage avec des pièces de rechange fonctionnellement équivalentes, qu'elles soient neuves, de seconde main, remises à neuf ou

reconditionnées ; ou (2) à l'échange par un Produit de remplacement neuf, remis à neuf/reconditionné ou remanufacturé à partir de pièces neuves ou de seconde main, équivalent en termes de fonctionnalités au Produit acquis initialement. Si les points (1) et (2) précédents entraînent un coût manifestement disproportionné ou sont impossibles,, Motorola pourra procéder au remboursement du prix d'achat de tout Produit couvert par les termes et conditions de la présente Garantie limitée, excepté si une autre issue est autorisée par les lois en vigueur.

Les produits et pièces ainsi que la documentation d'assistance fournis à Motorola dans le cadre du processus de garantie deviennent propriété de Motorola et peuvent ne pas être retournés. Lorsqu'un remplacement ou un remboursement est engagé, le Produit concerné doit être retourné à Motorola et devient propriété de Motorola.

Cette Garantie Limitée ne s'applique pas dans les cas suivants :

(a) **Consommables**, tels que par exemple la batterie du Produit, excepté si la capacité de charge totale de ladite batterie atteint moins de 50 % de sa capacité normale au cours de la première année à compter de la date d'achat ; ou encore les revêtements de protection, dont la capacité de protection s'amointrit avec le temps, à moins qu'une défaillance ne soit apparue en raison d'un défaut de matériels ou d'un vice de fabrication.

(b) **Dommages apparents**, incluant notamment, sans toutefois s'y limiter, les rayures, déformations et plastiques cassés au niveau des ports.

(c) **Dommages provoqués par l'utilisation de produits autres que Motorola**. Les défauts ou dommages résultant de l'utilisation de produits, d'accessoires ou autres périphériques, incluant notamment, sans toutefois s'y limiter, les étuis, les pièces ou logiciels, autres que Motorola ou n'ayant pas été certifiés par Motorola, ne sont pas couverts par la présente garantie.

(d) **Dommages provoqués par un accident, un usage abusif, une utilisation illicite, un contact avec du liquide, un feu, un tremblement de terre ou toute autre cause externe**, incluant notamment, sans toutefois s'y limiter : (i) l'utilisation ou le fonctionnement inapproprié (tels que, par exemple, l'utilisation du Produit hors du cadre d'utilisation autorisée ou prévue défini par Motorola, notamment mais sans s'y limiter, dans le guide d'utilisation, le guide de démarrage rapide et les tutoriels en ligne relatifs au Produit, ainsi que toute autre documentation associée), le stockage inapproprié (par exemple, l'exposition du Produit à des températures extrêmes), la négligence (par exemple, clips/fixations/connecteurs cassés/pliés/manquants) ; les dommages causés par un impact (par exemple, la chute du Produit) (ii) le contact avec des liquides, l'eau, la pluie, une humidité excessive, une transpiration importante ou autre source d'humidité, le sable, les aliments, les saletés ou autres substances similaires ; (iii) l'utilisation des Produits à des fins commerciales (notamment location, leasing, ou prêt); ou (iv) les causes ou effets externes n'incombant pas à Motorola, y compris mais sans limitation, inondation, incendie, tremblement de terre, tornade ou autres actes ou événements tels que définis par la jurisprudence de la Cour de cassation, ne sont pas couverts par la présente garantie.

(e) **Dommages provoqués par des réparations ou modifications non autorisées**. Les défauts ou dommages résultant de la réparation, de l'essai, de l'ajustement, de l'installation, de l'entretien, de l'altération ou de la modification, de quelque manière que ce soit, notamment mais sans s'y limiter de la manipulation ou de l'altération du logiciel, par toute entité autre que Motorola ou ses centres de réparation autorisés, ne sont pas couverts par la présente garantie ;

(f) Produit ou pièce(s) du Produit modifié(es) ou altéré(es) sans autorisation écrite préalable de Motorola. Les Produits ayant été modifiés, de quelque manière que ce soit, dans le but d'empêcher Motorola de déterminer si lesdits Produits sont couverts par les termes de la présente Garantie Limitée ne sont pas couverts. Les dispositions susmentionnées incluent sans pour autant s'y limiter : (i) les numéros de série, les étiquettes de date ou tout autre numéro de code de fabricant ayant été enlevé, altéré ou oblitéré ; (ii) les numéros de série ne correspondant pas ou ayant été dupliqués ; ou (iii) un sceau brisé ou tout autre signe visible de manipulation.

N'ouvrez pas le Produit. N'essayez pas de réparer le Produit par vos propres moyens. Les dommages provoqués dans de telles situations ne sont pas couverts par la présente garantie;

(g) Usure normale ou due au vieillissement normal du Produit ;

(h) Défauts, dommages ou panne du Produit en raison de la souscription à un service ou un réseau de communications électroniques ou de leur utilisation avec les Produits ;

(j) Tout logiciel, notamment le logiciel du système d'exploitation, les logiciels tiers, les applications ou tout autre logiciel, quel qu'il soit. Le logiciel distribué par Motorola est fourni « TEL QUEL », « SELON SA DISPONIBILITÉ » et sans garantie d'aucune sorte. La présente Garantie limitée ne s'applique pas aux produits/logiciels autres que Motorola, même si ces derniers sont fournis ou vendus avec l'équipement Motorola, sauf stipulation contraire de la loi locale en vigueur ; et

(k) Produits ayant été remis à neuf, reconditionnés ou remanufacturés. Les Produits réparés ou remplacés en vertu des conditions de la Garantie Limitée bénéficient de dispositions de garantie spécifiques qui sont précisées dans la section « A quoi Motorola s'engage » ci-dessus.

Autres exclusions

- DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR APPLICABLES, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET LES RECOURS MENTIONNÉS DANS LES PRÉSENTES SONT EXCLUSIFS ET OFFERTS AU LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE ET TOUT AUTRE RECOURS, QU'IL/ELLE SOIT ORAL(E) OU ÉCRIT(E), LÉGAL(E), EXPRÈS(SE) OU IMPLICITE. AUCUNE DÉCLARATION ORALE OU ÉCRITE DE LA PART DE MOTOROLA OU DE TOUT VENDEUR, REVENDEUR OU DISTRIBUTEUR DES PRODUITS, NOTAMMENT LES EMPLOYÉS ET AGENTS ASSOCIÉS, NE SAURAIT CRÉER DES OBLIGATIONS DE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRES, ÉTENDRE LA PORTÉE OU MODIFIER DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT LES CONDITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.
- DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS ET REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR, MOTOROLA RENONCE TOUT PARTICULIÈREMENT À TOUTE GARANTIE LÉGALE OU IMPLICITE, INCLUANT NOTAMMENT MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTES LES GARANTIES COUVRANT LES VICÉS CACHÉS. DANS LES PAYS OÙ DE TELLES GARANTIES LÉGALES OU IMPLICITES NE PEUVENT ÊTRE LÉGALEMENT EXCLUES,

LESDITES GARANTIES SONT, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, D'UNE DURÉE LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE EXPRESSE EXPLICITÉE DANS LES PRÉSENTES. LES RECOURS POUR RÉPARATION, REMPLACEMENT, COMPENSATION FINANCIÈRE OU REMBOURSEMENT, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS EXPLICITÉES PAR MOTOROLA, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION, SONT LE RECOURS EXCLUSIF DU CONSOMMATEUR.

- DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR, MOTOROLA NE GARANTIT PAS QUE LE FONCTIONNEMENT DES PRODUITS OU LOGICIELS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SATISFERA À VOS EXIGENCES PARTICULIÈRES, SERA COMPATIBLE AVEC TOUT ÉQUIPEMENT, APPLICATION LOGICIELLE OU SERVICE TIERS, SERA ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREUR, OU NE PRÉSENTERA AUCUN RISQUE POUR LES INFORMATIONS, DONNÉES, LOGICIELS OU APPLICATIONS ASSOCIÉS, OU N'ENTRAÎNERA AUCUNE PERTE LES CONCERNANT, OU QUE TOUS LES DÉFAUTS DES PRODUITS OU DU LOGICIEL SERONT CORRIGÉS.
- DANS LA MESURE PERMISE PAR LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR, MOTOROLA NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE, QUE CE SOIT PAR RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), POUR DES DOMMAGES EXCÉDANT LE PRIX D'ACHAT DES PRODUITS, DES DOMMAGES INDIRECTS DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, DES PERTES DE REVENUS OU DE PROFITS, DES PERTES COMMERCIALES, D'UNE INTERRUPTION DE L'ACTIVITÉ, DES PERTES D'OPPORTUNITÉS, DES PERTES DE CLIENTS, DE L'ATTEINTE A OU LA DÉTÉRIORATION DE LA RÉPUTATION, DE LA PERTE, DÉTÉRIORATION OU CORRUPTION D'INFORMATIONS, DE DONNÉES, DE LOGICIEL OU D'APPLICATIONS (NOTAMMENT LES COÛTS ASSOCIÉS À LA RÉCUPÉRATION, LA PROGRAMMATION OU LA REPRODUCTION D'INFORMATIONS, DE DONNÉES, DE LOGICIELS OU D'APPLICATIONS STOCKÉS OU UTILISÉS AVEC LES PRODUITS MOTOROLA, OU TOUT MANQUEMENT À LA PRÉSERVATION DE LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS OU DES DONNÉES STOCKÉES DANS LES PRODUITS), OU AUTRE PERTE FINANCIÈRE LIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES PRODUITS.

CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, OU ENCORE LA LIMITATION DE LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, OU LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS PAR NÉGLIGENCE, DE SORTE QU'IL EST POSSIBLE QUE CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ; IL EST POSSIBLE QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS POUVANT VARIER EN FONCTION DE LA JURIDICTION.

Si une condition ou une clause contenue dans la présente Garantie Limitée est réputée non valide ou illégale, ou si son application est réputée impossible par le tribunal d'une juridiction compétente, ladite clause doit être modifiée dans la mesure nécessaire à son application par ledit tribunal, en tenant compte des intentions des parties. Le caractère non valide de tout ou partie de la présente Garantie Limitée n'affaiblit ni n'affecte le caractère applicable des autres clauses restantes de la présente Garantie Limitée.

AVIS IMPORTANT : DROITS POUR LES CONSOMMATEURS

CETTE GARANTIE LIMITÉE N'AFECTE EN AUCUN CAS LES DROITS DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER SI VOUS ÊTES UN CLIENT COUVERT PAR DES LOIS OU RÈGLES DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS, NI LES DROITS CONTRE LE VENDEUR DU PRODUIT SUITE À VOTRE ACHAT ET L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT DE VENTE. EN PARTICULIER, CETTE GARANTIE LIMITÉE N'EXCLUT PAS, NE SE LIMITE PAS ET NE SUSPEND PAS LES DROITS DU CONSOMMATEUR DÉCOULANT D'UNE NON-CONFORMITÉ DANS UN CONTRAT DE VENTE (articles L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation français) OU CONTRE LES VICES CACHÉS (articles 1641 à 1649 du Code Civil français), DONT LES DISPOSITIONS SONT RAPPELEES CI-DESSOUS.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-15 du Code de la Consommation français, les articles suivants s'appliquent aux consommateurs et sont reproduits ci-dessous :

Article L. 211-4 du Code de la Consommation français : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L. 211-5 du Code de la Consommation français : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L. 211-12 du Code de la Consommation français : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article 1641 du Code Civil français : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 du Code Civil français : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

Procédure d'obtention du service sous garantie ou d'autres informations

1. Veuillez accéder à la section Support du site Web grand public de Motorola à l'adresse **www.motorola.com** et en prendre connaissance avant de faire une demande de service sous garantie.
2. Si le Produit ne fonctionne toujours pas correctement après la consultation de cette ressource, veuillez contacter le centre de réparation Motorola autorisé répertorié sur le site Web Motorola **www.motorola.com** ou utiliser les coordonnées correspondant au lieu en question.
3. Un représentant de Motorola, ou d'un centre de réparation Motorola autorisé, vous aidera à déterminer si votre Produit requiert une réparation. Il se peut que vous deviez télécharger, ou obtenir et accepter, les

mises à jour logicielles de Motorola ou d'un centre de réparation Motorola autorisé. Vous êtes responsable de tous les frais de services applicables facturés par votre opérateur lors des téléchargements requis. Le respect du processus de garantie et des instructions concernant les réparations, et l'acceptation des dites mises à jour logicielles sont nécessaires pour l'obtention d'une assistance sous garantie supplémentaire.

4. Si la mise à jour logicielle ne résout pas le problème, vous recevrez des instructions concernant l'expédition du Produit à un centre de réparation Motorola autorisé, ou à une autre entité autorisée par Motorola.
5. Pour obtenir le service, dans la mesure permise par la réglementation applicable, vous devez fournir : **(a)** une copie de votre ticket de caisse, facture ou de toute autre preuve d'achat équivalente ; **(b)** une description écrite du problème ; **(c)** le nom de votre fournisseur de services, le cas échéant ; ainsi que **(d)** votre adresse et votre numéro de téléphone. Si le Produit n'est pas couvert par la présente garantie, Motorola informe le consommateur de la disponibilité, du prix et de toutes les autres conditions applicables à la réparation du Produit.

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS, DONNÉES, LOGICIELS OU AUTRES APPLICATIONS, INCLUANT NOTAMMENT MAIS SANS S'Y LIMITER, LES CONTACTS PERSONNELS, LES CARNETS D'ADRESSES, LES PHOTOS, LA MUSIQUE, LES JEUX ET LES SONNERIES SERONT EFFACÉS PENDANT LE PROCESSUS DE RÉPARATION ET NE PEUVENT ÊTRE RÉINSTALLÉS PAR MOTOROLA. Pour éviter toute perte d'informations, de données, de logiciels ou d'autres applications, veuillez créer une sauvegarde avant de remettre votre Produit dans le cadre du service sous garantie et désactiver les mots de passe de sécurité. Vous serez responsable de la réinstallation des informations, données, logiciels, autres applications et mots de passe. Votre Produit ou un Produit de remplacement conforme à la configuration initiale de votre Produit au moment de l'achat, sous réserve des mises à jour applicables, vous sera retourné. Il se peut que Motorola installe des mises à jour logicielles du système d'exploitation dans le cadre du service sous garantie, lesquelles vous empêcheront de revenir à une version précédente du logiciel du système d'exploitation. Les applications tierces installées sur le Produit peuvent ne pas être compatibles ou peuvent ne pas fonctionner avec le Produit à la suite de la mise à jour logicielle du système d'exploitation. Motorola et ses centres de réparation autorisés ne sont pas responsables de la perte ou de l'incapacité d'utiliser les informations, données, logiciels ou autres applications, tels que susmentionnés.

Pour engager la procédure de service ou pour obtenir de plus amples informations, veuillez accéder à la section Support du site Web grand public de Motorola et en prendre connaissance à l'adresse : www.motorola.com.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Motorola se soucie de la confidentialité des informations que vous lui communiquez.

Dans le cadre de la présente Garantie Limitée, Motorola traitera vos données à caractère personnel en accord avec la législation en vigueur à ce sujet (notamment la loi n° 78-17 daté du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle qu'amendée (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

En application de l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant. Si vous

souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de nous contacter, par e-mail : **privacy@motorola.com**. Nous vous communiquerons alors les moyens d'accéder et rectifier ces données.

Pour toute demande d'information complémentaire concernant notre politique de protection de vos données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet (www.motorola.com) pour prendre connaissance de notre Politique de protection des données personnelles/ respect de la vie privée. N'hésitez pas à nous envoyer un e-mail à **privacy@motorola.com** si vous avez des questions. Nous nous ferons un plaisir de vous assister.

Motorola utilisera uniquement les informations vous concernant dans le cadre de services de garantie, en accord avec les termes de la présente Garantie Limitée. Les données vous concernant ne seront soumises à des tiers que dans le but de vous offrir un service de garantie et ce, dans le cadre prévu par la loi.